

EB47.R56 **Coordination avec l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'Energie atomique : Deuxième rapport du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre des recommandations ¹ contenues dans le deuxième rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées;

Rappelant les dispositions des résolutions EB37.R43, WHA19.30, EB39.R42, WHA20.22, EB41.R40, WHA21.32, WHA21.33, EB43.R38 et EB45.R36; et

Rappelant aussi la résolution WHA23.31, qui souligne notamment que l'Organisation a mis en œuvre toutes les recommandations ne nécessitant pas de consultations inter-institutions,

NOTE que le Directeur général continuera de collaborer à la poursuite de l'étude inter-institutions sur les recommandations 4 (adoption d'un cadre budgétaire uniforme), 24 (uniformisation des règlements financiers) et 26 (normalisation de la nomenclature budgétaire et financière), et fera rapport sur ces questions au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé dans la mesure où l'évolution de la situation et les progrès réalisés le justifieront.